



Depuis
1956

Nestenn

GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES



ACHAT VENTE LOCATION

PATRICK
GELENCSE
CHOCOLATIER - PATISSIER - GLACIER

Ry La Roche-sur-Yon
Le cœur Vendée

Charte sur les devantures commerciales et les terrasses

Principes et Objectifs

Le commerce est un des éléments illustrant la dynamique d'un centre-ville. Afin d'inciter à la rénovation de devantures commerciales, la ville de la Roche sur Yon a édité cette charte en concertation avec les commerçants. Une subvention a été mise en place afin d'aider les commerçants dans la rénovation de leur devanture commerciale. Cette subvention peut aller jusqu'à 7000 € (voir plus dans le cas de bâtiments identifiés par la carte des qualités dans le dossier SPR – Site Patrimoine Remarquable) . Une subvention pour les façades de logements est également possible en parallèle, de façon à inciter à la réalisation d'un projet d'ensemble (façade de logements + devanture)

La mise en place de cette charte permettra d'enclencher « un saut qualitatif » participant à la pérennisation de l'attractivité commerciale du quartier et à qualifier « l'ambiance achat » sur le centre ville. La qualité du «paysage urbain» est aussi un accélérateur de la dynamique commerciale.

Une devanture commerciale fait partie intégrante d'un immeuble et plus l'ensemble sera soigné, plus cela bénéficiera à l'attractivité du magasin. Il est donc important de respecter ces règles simples pour le traitement de la devanture commerciale.

Ce document est avant tout un outil d'aide à la décision, que ce soit pour une rénovation complète ou pour un projet plus modeste. En suivant ces recommandations, les commerçants renforceront l'attractivité de leur établissement par la valorisation de leur patrimoine architectural et participeront ainsi au renouveau des quartiers commerçants principaux de la ville.

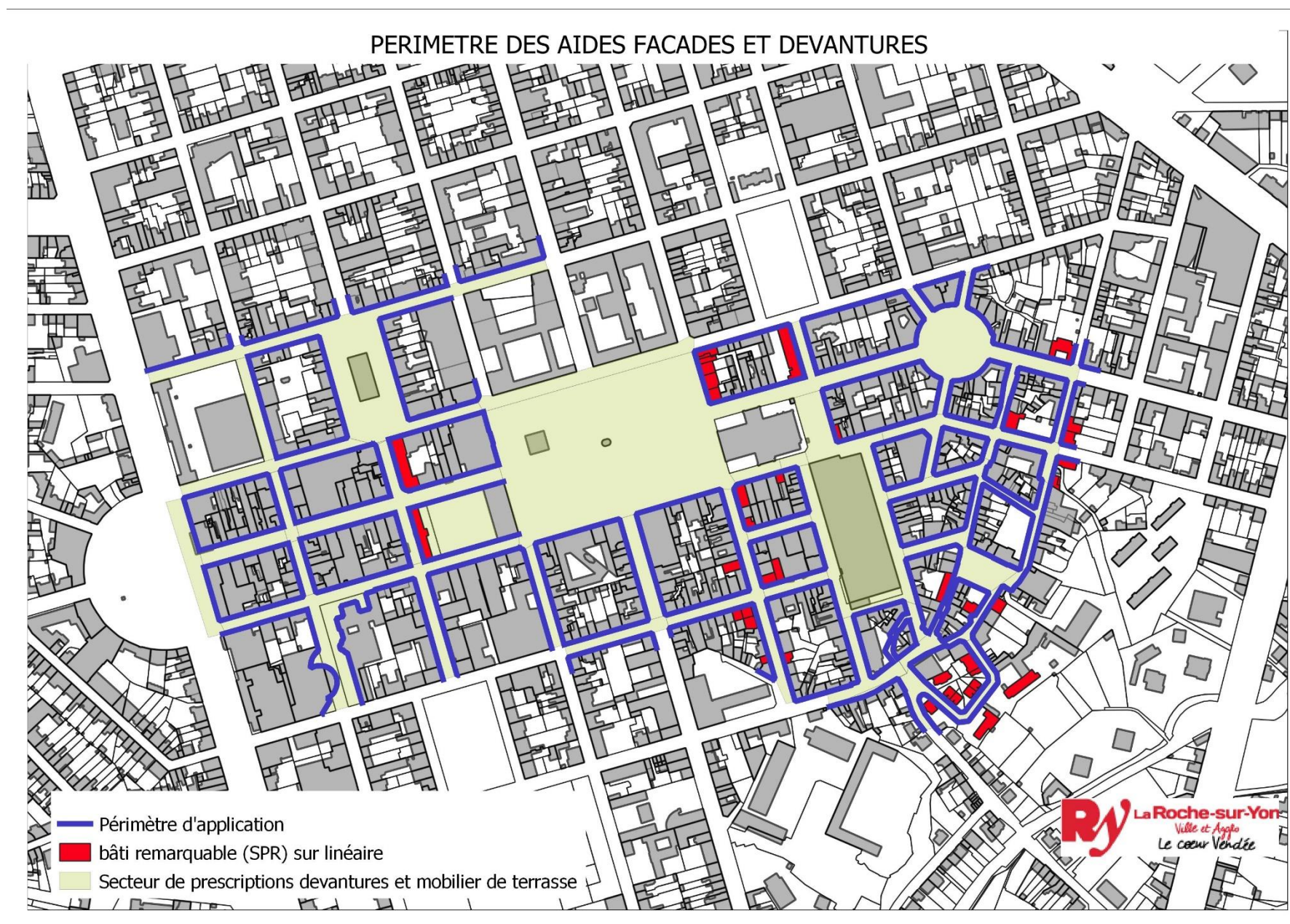
Toute création et/ou modification de façade, pose d'enseigne, installation d'accessoires extérieurs ou terrasse doit faire l'objet d'une autorisation préalable (déclaration préalable ou permis de construire, demande d'enseigne ou de terrasse). S'il s'agit d'un simple changement d'enseigne une déclaration d'enseigne sera demandée. La déclaration préalable précisera les matériaux des mobiliers de terrasse afin de contrôler la conformité avec la charte architecturale,

Attention aux délais d'instruction des dossiers (2 mois pour les déclarations préalables et les demandes d'enseigne)

PROCEDURE RELATIVE AUX SUBVENTIONS

- 1 – Rendez vous en mairie avec le service aménagement / commerce pour établir un avant-projet, L'Architecte des Bâtiments de France pourra être associé à ce rendez-vous
- 2 - Dépôt de votre déclaration préalable et de votre dossier d'enseignes (formulaires cerfa n° 14798*01 et 13404*08). Ces déclarations incluent les prescriptions vues avec les services techniques et éventuellement l'Architecte des Bâtiments de France. Sur ces documents, il vous faudra détailler l'ensemble des travaux qui seront réalisés (matériaux, coloris etc...)
- 3 - Dépôt du formulaire de demande d'aides avec les pièces justificatives indiquées dans le règlement du dispositif
- 4 – Instruction puis accord de la déclaration préalable
- 5 - Présentation aux élus des devis finaux et validation du montant de la subvention
- 6 – Décision du conseil municipal**
- 7 - Les travaux peuvent commencer
- 8 - Une fois les travaux terminés vous renvoyez les factures acquittées avec la déclaration d'achèvement des travaux (DAACT)
- 9 – Après vérification sur place, la ville verse la subvention sur la base des factures reçues.

En bleu périmètre d'aide devanture commerciale / En aplat couleur : prescriptions particulières pour les devantures et le mobilier de terrasse



Principes et Objectifs

Préalables
 La devanture s'intègre dans la façade d'un immeuble appartenant à un type architectural, à un style et à une époque précise. C'est pourquoi un projet de devanture ne peut se faire sans considérer le bâtiment dans son ensemble. Il doit tenir compte en particulier des **éléments régulateurs de la façade et de sa composition** : modénatures, limites parcellaires, rythme des ouvertures.

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

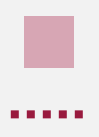
Usage hivernal

	Préconisé	Prohibé
Composition générale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le local commercial doit faire partie intégrante de l'immeuble : tous les éléments de composition de la façade commerciale doivent être contenus dans le rez-de-chaussée de l'immeuble. 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des avancées couvertes et/ou fermées dans les espaces publics majeurs repérés sur la carte des qualités.
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La desserte autonome du (des) étage(s) doit être préservée ✓ Le rattrapage des différences de seuils entre l'espace public et le local commercial doit être réalisé sur l'espace privé. ✓ Visuellement, les portes d'accès aux étages habités des immeubles doivent, dans la mesure du possible, être distinguées de la devanture 	
Axes verticaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver la lisibilité de l'axe des descentes de charge des étages supérieurs dans l'agencement de la devanture 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des devantures qui s'implantent « à cheval » sur deux bâtiments. Lorsque le commerce occupe plusieurs immeubles contigus, la façade commerciale doit être décomposée en autant de parties qu'il existe de travées d'immeuble.
Axes horizontaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Respect du rythme parcellaire pour la limite en largeur des devantures ✓ Respecter la ligne horizontale des rez-de-chaussée. L'occupation commerciale est à limiter sous la ligne horizontale du rez-de-chaussée (corniche ou bandeau). Si le commerce s'étend à l'étage, elle se traduit uniquement par des stores droits dans les baies. 	

Les grands principes de composition d'une façade :

Les travées, les axes et rythmes verticaux. La façade est organisée suivant des axes de composition verticaux tels que :

- La largeur de la façade d'un immeuble correspond au rythme du parcellaire. Les limites de l'immeuble sont en général, marquées par des chaînes d'angles.
- les baies des fenêtres, alignées les unes au dessus des autres forment des travées
- l'axe de symétrie au milieu de la façade, sur lequel prend souvent place la porte d'entrée de l'immeuble.



La façade est ainsi rythmée suivant des pleins (les murs) et des vides (baies, vitrines) qui donnent à lire la structure porteuse de l'immeuble

Les niveaux et rythmes horizontaux. La façade de l'immeuble a une hauteur délimitée par **une corniche ou un entablement**. L'immeuble est décomposé en niveaux : le rez-de-chaussée, les étages, l'étage de combles. Les baies suivent un alignement horizontal selon ces niveaux.



La modénature. Ce sont les éléments constructifs et de décor qui permettent la lecture de la composition (horizontale et verticale) : le soubassement, les chaînes d'angle en pierre, les encadrements et appuis de baies, les cordons et bandeaux en pierre qui soulignent les étages, les corniches...

L'art de bâtir, les détails architecturaux. Ce sont les éléments de détails tels que les menuiseries de portes et de fenêtres, la couleur des enduits, les mascarons...



● Façades : éléments de vocabulaire

Principes généraux

Préalables

Corniches, colonnes, soubassement, allège, calepinage de pierres ou de briques ... Un bâtiment peut posséder de nombreux détails architecturaux qu'il importe de préserver et mettre en valeur. (voir exemples ci-contre)

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

	Préconisé	Prohibé
Composition générale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La conservation des percements anciens, et leur restitution dans le cas d'une nouvelle devanture. 	
Modénatures, l'art de bâtir, les détails	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La conservation et la restauration de toute devanture ancienne présentant un intérêt architectural et présentant un état sanitaire permettant son maintien. La conservation des seuils en pierre massive ou leur restitution en pierre massive est demandée. ✓ Maintenir, si connus ou découverts, les dispositions d'origine et décors (décors de baies, ferronneries, éléments de serrurerie, etc.), les éléments de modénature de qualité (piédroits, linteaux, arcades...) ✓ Lors de l'implantation de devantures, les piédroits, tableaux et moulurations des portes d'entrée des immeubles, seront maintenus visibles. 	<ul style="list-style-type: none"> • La suppression des piliers d'angle.



Préalables▪ **Qu'est ce qu'une devanture ?**

Une devanture, c'est la base d'un projet commercial : quelle image je souhaite communiquer ? Comment est ce que je m'intègre dans le paysage de la rue ? Dans le bâtiment ?

En effet, un commerce participe pleinement à l'ambiance et à l'esthétique d'une rue via les éléments extérieurs qui composent sa devanture: la vitrine, son encadrement, le système de fermeture et l'éclairage. Une devanture, c'est la signature du commerce dans la rue, elle est son image et symbolise son identité mais aussi sa qualité.

2 POSSIBILITES D'IMPLANTATION

▪ **En feuillure ou en applique.** Le choix se fera en cohérence avec :

L'état du bâti : s'il est possible de procéder à un ravalement de façade de l'intégralité du bâtiment, on préférera une devanture en feuillure. Si le bâtiment est dégradé et qu'il n'est pas possible de procéder à des travaux d'amélioration, on préférera une devanture en applique.

Sa qualité architecturale : Des modénatures sont-elles à mettre en valeur ? Il peut s'agir de colonnades de sculptures de mascarons, des baies cintrées, un soubassement ou parement en pierre ou brique ? Une devanture en feuillure, par sa simplicité de composition permettra de mettre en valeur ces éléments.

La devanture en applique viendra parfois s'intégrer avantageusement sur un bâtiment ancien si elle comporte des panneaux de bois moulurés

L'image que l'on désire communiquer : une devanture en feuillure confère un aspect plus contemporain au commerce et sera adaptée aux immeubles d'architecture récente tandis que la devanture en applique revêt un caractère plus traditionnel.

COMPOSITION PROSCRITE / Profusion des messages, absence de lisibilité des enseignes**COMPOSITION CONSEILLEE :
Simplicité, sobriété, peu de couleurs différentes**

Devantures en feuillure

- La vitrine dite en feuillure possède des châssis en retrait de la façade positionnés à l'intérieur du percement ; comme une fenêtre.
- Les percements, lorsqu'ils sont d'origine, tiennent compte de la composition générale de la façade, même si leur taille est différente.
- Mise en valeur de la façade d'origine (pierre, enduit...). L'enseigne vient en lettres découpées sur la façade nue.



→ Prescriptions

La composition de la devanture doit s'appuyer sur la trame générale de la façade. Elle reprendra par exemple les proportions de plein / vide entre les baies, les trames horizontales et verticales dessinées par les corniches et balcons, les alignements de fenêtres, etc. Veillez à poursuivre le traitement de la façade au rez-de-chaussée (encadrements, bandeaux, joints visibles...). Il faut toujours une vitrine : évitez une ouverture de devanture béante. Positionnez la vitrine à l'intérieur de la baie, en retrait de 15 à 20 cm par rapport au nu extérieur du mur. L'enseigne doit être en lettres découpées ou peintes, pas en bandeau ou en panneau posé sur la façade. La devanture doit privilégier la lecture architecturale du bâtiment jusqu'en pied de façade. Les matériaux et les couleurs seront choisis en harmonie avec la façade. Le bois, l'aluminium laqué et l'acier sont recommandés ; le PVC est déconseillé.

→ Exemples

- Dans le cas de devantures aux ouvertures cintrées, l'enseigne doit s'intégrer dans la partie arrondie
- Les lettres sont découpées individuellement et positionnées soit en décalé de la façade soit au nu de la façade.

1- La corniche

Elle couronne la devanture et sépare les étages. Elle fait partie intégrante du rythme de la façade

8 - L'enseigne drapeau

Celle-ci est de taille réduite et est positionnée dans l'axe du bandeau horizontal

3 - L'encadrement en pierre

Il fait partie de la modénature de la façade et reste visible en tant qu'élément de décor de la façade.

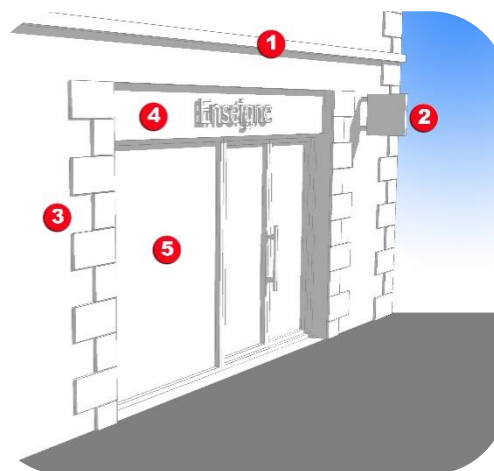
4 - Le bandeau horizontal

Il est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale. L'enseigne peut être en relief ou posée sur entretoises

Souvent, le bandeau intègre le mécanisme du store ou du rideau métallique. Il ne débord pas de la façade. Il intègre également le support d'éclairage.

5 - La vitrine

Positionnée parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés en bois, parfois redivisés en panneaux latéraux.



Comment composer sa devanture ?

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

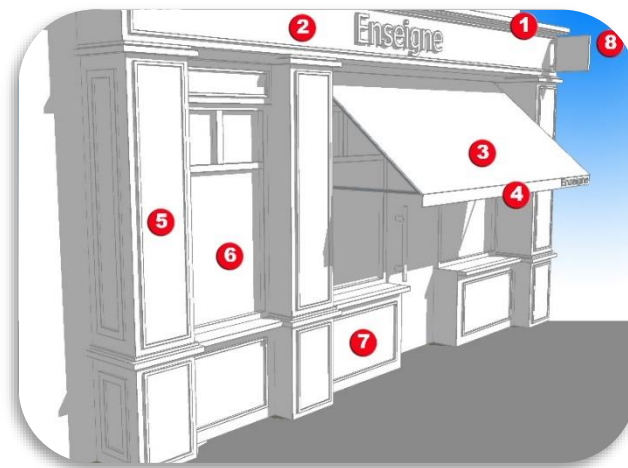
Usage hivernal

Devantures en applique

- Les devantures en applique sont, comme leur nom l'indique, posées devant la maçonnerie du rez-de-chaussée du bâtiment, en saillie, d'environ 15 à 20 cm. L'enseigne est en bandeau, intégrée dans la devanture
- En bois moulurée, elles sont adaptées pour les secteurs les plus anciens du périmètre (Halles par exemple)
- On peut aussi les traiter dans un esprit contemporain avec des matériaux adaptés comme l'aluminium (tôle pliée par exemple).

→ Prescriptions

La composition de la devanture doit s'appuyer sur la trame générale de la façade. Elle reprendra par exemple les proportions de plein / vide entre les baies, les trames horizontales et verticales dessinées par les corniches et balcons, les alignements de fenêtres... Généralement, la devanture est dissociée de la porte d'entrée de l'immeuble. Toutefois, dans le cas d'une devanture en applique et pour une façade très étroite, l'intégration de façon harmonieuse de la porte d'entrée d'immeuble peut parfois être admise. La vitrine ne doit pas être trop en retrait, pour éviter de créer une devanture béante : un espace de 15 cm du nu extérieur de la devanture est préconisé. La saillie du coffrage ne dépassera 20 cm par rapport au nu de la façade, L'enseigne doit être en lettres découpées ou peintes (cf ci-après)



1- La corniche

Elle couronne la devanture en la protégeant de la pluie. Composée classiquement ou réinterprétée de façon moderne, sa sous-face permet d'y encaster un système d'éclairage (sans spots).

2 - Le bandeau horizontal

Il coiffe la devanture en répondant aux rythmes des éléments verticaux et s'achève par une corniche. Il est l'emplacement traditionnel de l'enseigne commerciale. Souvent, il intègre le mécanisme du store ou du rideau métallique

3 - Le store tissu

Le bandeau horizontal doit être conçu pour abriter discrètement le mécanisme, qui ne doit pas être disposé en applique (pas de caisson extérieur). Le tissu du store doit être uni (sans rayures).

4 - Le lambrequin

Partie verticale du store tissu qui reçoit généralement l'enseigne.

5 - Les éléments latéraux

Réalisés en panneaux, souvent en bois et décorés, ils rythment et délimitent la devanture commerciale.

6 - La vitrine

Positionnée parallèlement à la façade, elle se compose de châssis vitrés en bois, parfois redivisés en panneaux latéraux.

7 - L'allège

Réalisée en bois, elle supporte généralement la vitrine. Elle présente des décors plus ou moins élaborés. Elle peut permettre d'intégrer des éléments techniques tels que les climatiseurs.

8 - L'enseigne drapeau

Celle-ci est de taille réduite et est positionnée dans l'axe du bandeau horizontal

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

Préalables

Climatiseurs, coffrets électriques... ces éléments techniques ne doivent pas être perceptibles depuis le domaine public. Ils seront donc intégrés de manière harmonieuse à la devanture, par un dispositif s'intégrant à la façade (grille d'occultation, panneaux persiennés etc) ou peints de la même couleur que la façade ou la devanture,

Préconisés

- ✓ Les coffrets de distribution doivent être intégrés harmonieusement aux clôtures ou aux constructions. Les transformateurs électriques doivent être intégrés soit aux constructions soit faire l'objet d'une insertion paysagère.
- ✓ Les coffrets de branchement ou de comptage doivent être encastrés, fermés par un volet plein, de la même couleur que la devanture.
- ✓ Les autres équipements techniques (hottes aspirantes, boîtier de climatisation, ventouses, câbles) doivent être dissimulés pour ne pas être vus depuis la voie.
- ✓ Descentes d'eau pluviale : veiller à une intégration harmonieuse des descentes d'EP dans l'ensemble de la devanture : elles seront peintes de la même couleur que la façade. Dans l'idéal celle-ci est en zinc

Prohibés

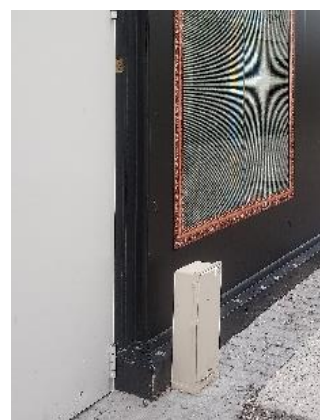
- Interdiction des éléments masquant les modénatures et ne respectant pas le rythme de percement de la façade.
- Les saillies d'équipements techniques (ventilation, climatisation) sont interdites en façade.
- L'emploi brut, en parement extérieur, de matériaux fabriqués en vue d'être recouverts d'un enduit ou d'un bardage est interdit.



Exemple d'intégration d'un climatiseur



Exemple d'intégration du coffret électrique



Mauvaise intégration des éléments techniques

Rappel réglementaire

toute installation technique est soumise à l'obtention d'une autorisation administrative type Déclaration Préalable.

Les enseignes : comment les placer ?

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

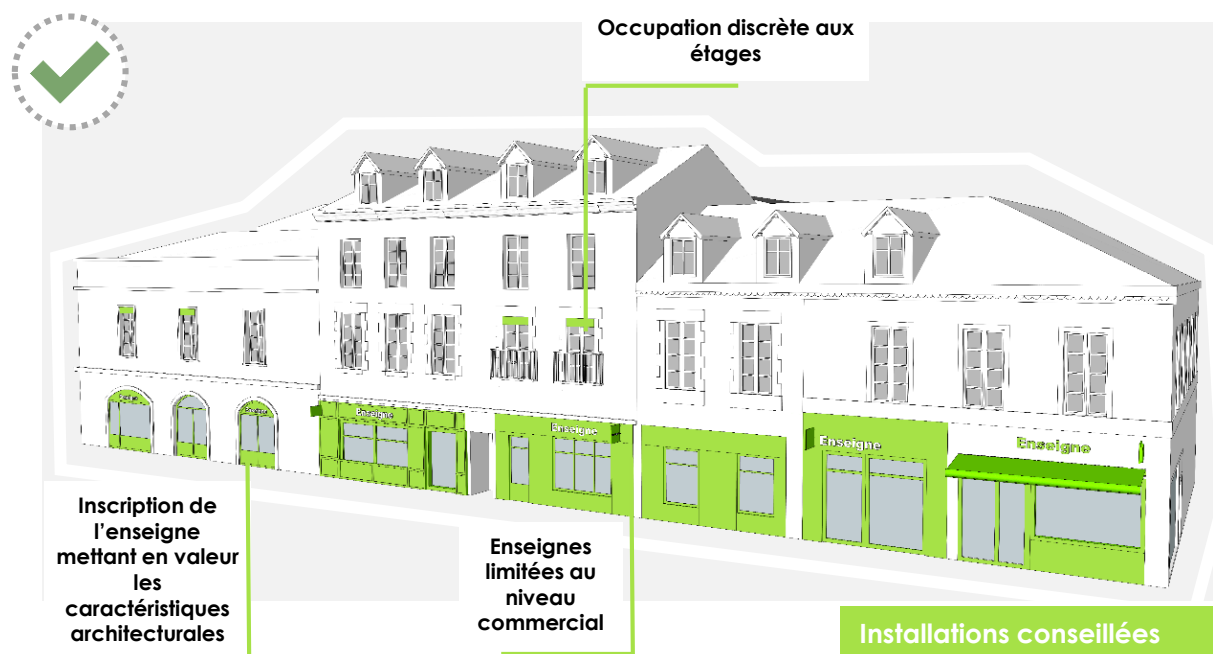
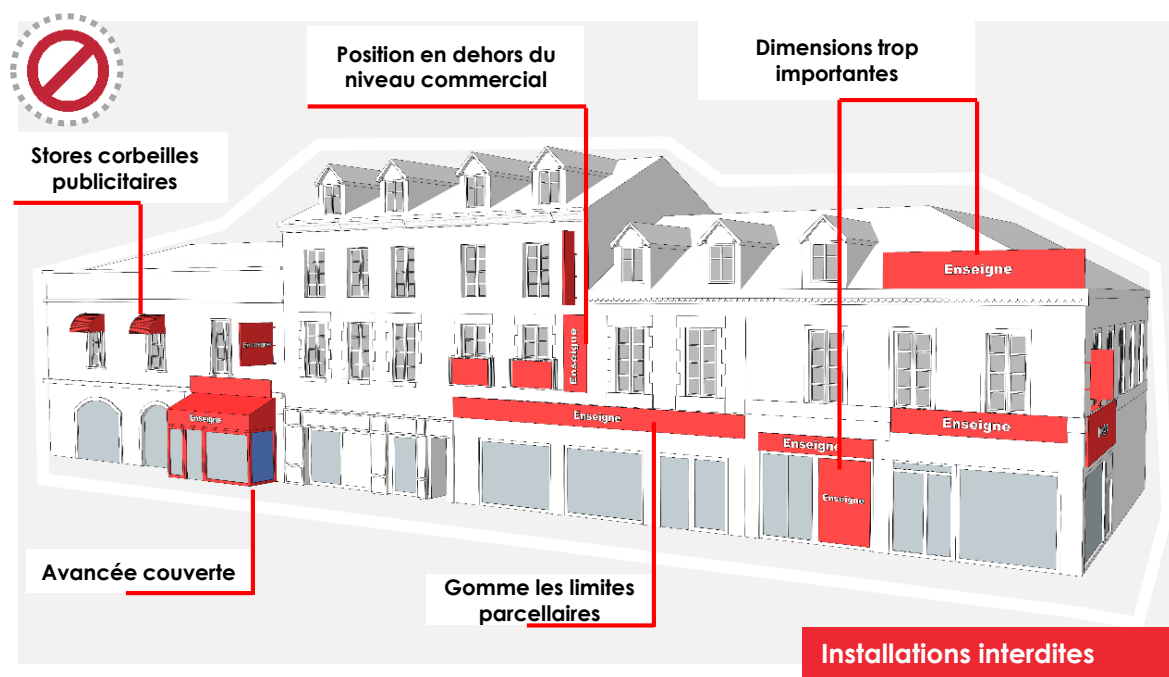
Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal



Les enseignes : comment les placer ?

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

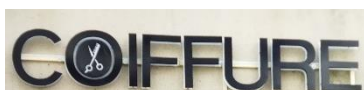
Préalables

Qu'est ce qu'une enseigne ?

Une enseigne est un dispositif rapporté sur la façade, intégré à la devanture ou apposé juste à proximité :

- parallèle à la façade, elle est désignée comme **enseigne en bandeau**
- perpendiculaire à la façade, elle est désignée comme **enseigne en drapeau (cf ci après)**.

	Préconisé	Prohibé
Disposition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Doivent être limitées au niveau commercial. ✓ Au dessus du rez-de-chaussée, elles seront limitées à des stores droits dans l'encadrement des ouvertures. Les enseignes ne peuvent être apposées sur les balcons ✓ Saillie des enseignes drapeau limitée à 0,80 m au total 	<ul style="list-style-type: none"> ○ pas de panneau collé sur la devanture en enseigne, pas de tasseaux visible tenant l'ensemble des lettres <p>=> L'enseigne est constituée de lettres indépendantes collées ou posées sur entretoises</p>
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dimension conseillée pour les enseignes drapeaux : 0,60x0,60m (0,4 m² max) 	



COMPOSITION PROSCRITE : PANNEAU COLLÉ SUR DEVANTURE EN APPLIQUE OU EN FEUILLURE, TASSEaux TENANT LES LETTRES

LE LETTRAGE DES ENSEIGNES EST CONSTITUÉ DE LETTRES INDÉPENDANTES POSEES SUR LE BANDEAU HORIZONTAL (OU DIRECTEMENT SUR LA MACONNERIE DANS LE CAS DE DEVANTURES EN FEUILLURES) COLLEES OU POSITIONNES SUR ENTRETOISES. IL EST POSSIBLE ÉGALEMENT DE RÉALISER UNE ENSEIGNE PEINTE

Préalables

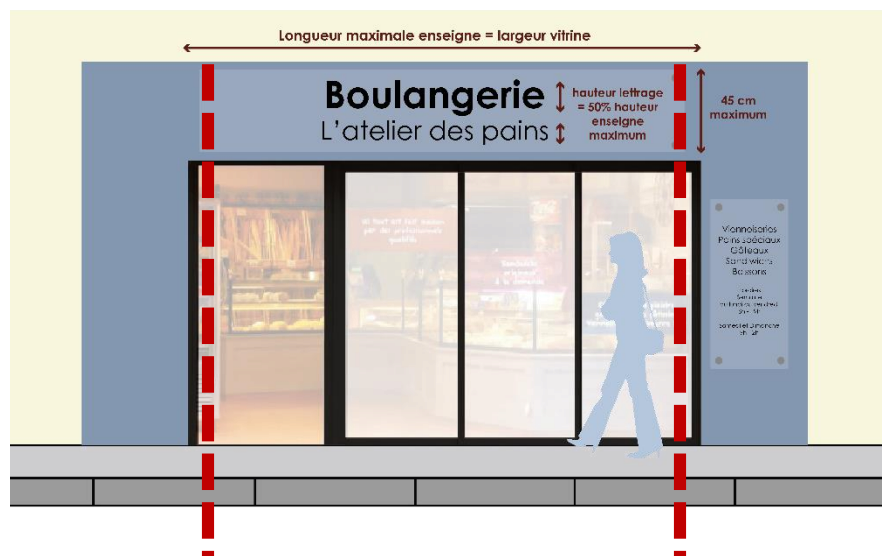
Quantité des informations affichées

Il est important de limiter les éléments affichés sur les enseignes et devantures, sans quoi la profusion se perd dans une pollution visuelle, au détriment de l'information. L'information (autocollants, affiches, photos, lettrage, etc.) ne doit pas nuire à la lisibilité immédiate de la devanture. Une devanture n'est pas une page de publicités et l'information ne doit pas occuper plus du tiers de la surface vitrée.

Seuls le nom du commerce et le domaine d'activité seront acceptés sur les enseignes parallèle à la façade. Par exemple :

L'ATELIER DES PAINS
Boulangerie

BOULANGERIE
L'atelier des pains



**L'ENSEIGNE NE DÉPASSE PAS LES MONTANTS DU VITRAGE
PRIVILEGIER LE MAINTIEN DE L'ENDUIT SUR LES
MONTANTS DE LA DEVANTURE**



**LIMITER LES INFORMATIONS
PRESENTES SUR LES ENSEIGNES**

Les enseignes : comment les composer ? la sobriété n'empêche pas l'originalité !

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

• Vitriphanie

Des adhésifs doivent être positionnés sur la face arrière de la partie vitrée. Ces éléments seront de teinte neutre et garderont une certaine transparence à l'intérieur du commerce. Les adhésifs ne peuvent être des supports de publicité : un rappel de l'enseigne, des horaires d'ouvertures, un motif décoratif, des mots clés rappelant l'activité sont toutefois possibles.

COMPOSITION PROSCRITE : VITROPHANIE SUPPORT DE PUBLICITÉ



COMPOSITIONS AUTORISÉES
SOBRIÉTÉ, SIMPLICITÉ DES
MESSAGES
ASPECT ARTISTIQUE LÉGER ET
DÉCORATIF

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

COMPOSITION PROSCRITE / Profusion des messages, absence de lisibilité des enseignes



Enseigne au niveau du R+1

Façade entièrement recouverte
Enseigne disproportionnéeTrop de supports,
Absence de regroupement des enseignes

COMPOSITION CONSEILLÉE



Enseigne en relief centrée dans un bandeau positionné dans l'épaisseur du mur. Le bandeau intègre le mécanisme du store banne



Enseigne peinte



Enseigne peinte

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

Préalables

Le choix des matériaux de la devanture relève d'un compromis entre son coût, sa qualité, les caractéristiques d'entretien, **l'identité recherchée pour le commerce.**

Préconisé

- ✓ Respecter les qualités architecturales du bâti dans les matériaux utilisés (façade et toiture).
- ✓ Pour les devantures en feuillure, le principe à retenir pour le traitement des parties pleines sera le prolongement des matériaux utilisés en façade.
- ✓ Dans le cas de remplacement du vitrage de la devanture, une attention particulière à la qualité thermique du vitrage de la devanture sera proposée. Le vitrage présentera une isolation renforcée. Les normes proposées dans le règlement des aides devantures commerciales doit servir de référence.

Prohibé

- Les matériaux qui imitent le bois, la pierre, la brique sont exclus ainsi que ceux évoquant des pastiches de spécificités régionales (chaumes, pans de bois).
- Les matériaux éblouissants ou type miroir sont proscrits.
- Éviter les matériaux type PVC, qui sont polluants, dangereux au feu et offrent peu de sécurité aux intrusions.



Le **contraste** réalisé avec **l'utilisation d'un autre matériau** peut proposer une signalétique plus forte, affirmer une identité visuelle

LES ENSEIGNES DRAPEAUX

➤ Dimension et Positionnement

Elles ne sont pas obligatoires ; Si elles existent, les enseignes drapeaux doivent être de taille modestes, la taille maximale est de 0,4 m² et en décalage par rapport à la façade de 20 cm maximum. L'épaisseur maximale est de 10 cm

Le positionnement de l'enseigne drapeau doit être dans l'axe de l'enseigne horizontale et ne pas dépasser le haut du rez de chaussée

➤ Caractéristiques et formes

Elles peuvent être rétroéclairées

Elles peuvent être découpées, ajourées et constituer un élément artistique.

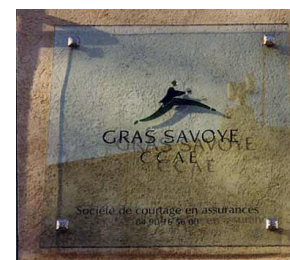
Pour certains commerces, une identification particulière pourra être envisagée (barbier, tabac, pharmacie),

LES DISPOSITIFS D'INFORMATION ANNEXES

Il arrive que des dispositifs d'information soient proposés en façade. Cela doit rester exceptionnel. Au maximum un dispositif est autorisé (qui peut comporter plusieurs informations, comme les différentes activités)

Ils doivent :

- Être amovibles et fixés au mur sur entretoises.
- D'une surface maximale de 0,3 m²
- En matériaux de qualité (verre transparent ou plaque professionnelle métallique). Pour les restaurants, une ardoise est possible, dans ce cas la taille pourra être plus grande en restant dans des proportions en accord avec la devanture,



Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

LES COULEURS

L'harmonie entre la devanture commerciale et l'architecture passe non seulement par les matériaux mais aussi par la couleur qui rythme et anime la rue. La recherche d'une simplicité et sobriété doit guider le choix dans le respect des teintes et de la datation de l'immeuble.

Les devantures devront respecter la gamme colorimétrique ci -après

Dans tous les cas, il est important d'accorder la couleur choisie à la façade et au contexte immédiat. Votre commerce ou votre activité n'étant pas isolée. La perception des couleurs étant variable en fonction des supports, de l'orientation de la façade, de la teinte des éléments environnants (couleurs des enduits des étages et des immeubles environnants), les couleurs proposées ci après sont une base de travail : il est important de prendre en compte la composition de la façade dans son ensemble, ainsi que son époque de construction. Les services techniques, le CAUE ou l'Architecte des Bâtiments de France sont à votre disposition pour vous aider dans ces choix

Pour insérer une devanture dans son bâti existant de manière élégante, l'ensemble de cette dernière **ne doit pas excéder 3 couleurs différentes comprenant un ton dominant de la devanture, dans la palette proposée et 2 couleurs différentes** dont le choix est à l'appréciation du porteur de projet

Les couleurs criardes, et fluorescentes ainsi que le blanc et le noir pur ne sont pas autorisés en Site Patrimonial Remarquable.



Préconisé

- ✓ **Respecter la palette pour la couleur dominante**, en harmonie avec le cadre bâti
- ✓ Jouer avec la typographie, son logo, la vitrophanie et les touches de couleurs **pour affirmer son identité**
- ✓ Respecter **les teintes de la pierre, de l'enduit ou de la brique** déjà présentes dans la maçonnerie ainsi que les teintes employées sur les bâtiments voisins de même référence architecturale, pour le choix des couleurs, afin de constituer un ensemble harmonieux.

Prohibé

- **Interdiction** du blanc, noir, gris industriel type RAL 7016, des couleurs intenses, criardes ou franches,

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

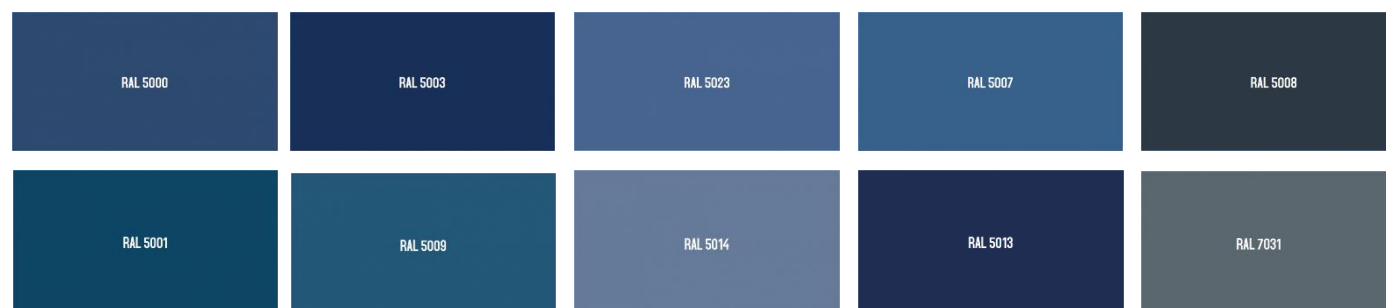
Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

LA PALETTE DE COULEURS

Voici les numéros de RAL préconisés par dominante (dans le cas de devantures en coffrage)

BEIGES - JAUNESRAL 1001, 1002, 1014,
1019,
1013, 1015, 1011**BLEUS**RAL 5000, 5001, 5003,
5009, 5023, 5014,
5007, 5013, 5008,
7031**ROUGES - VIOLETS**RAL 3003, 3004, 3009,
3005, 4004, 3012,
4007, 3011, 4005

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

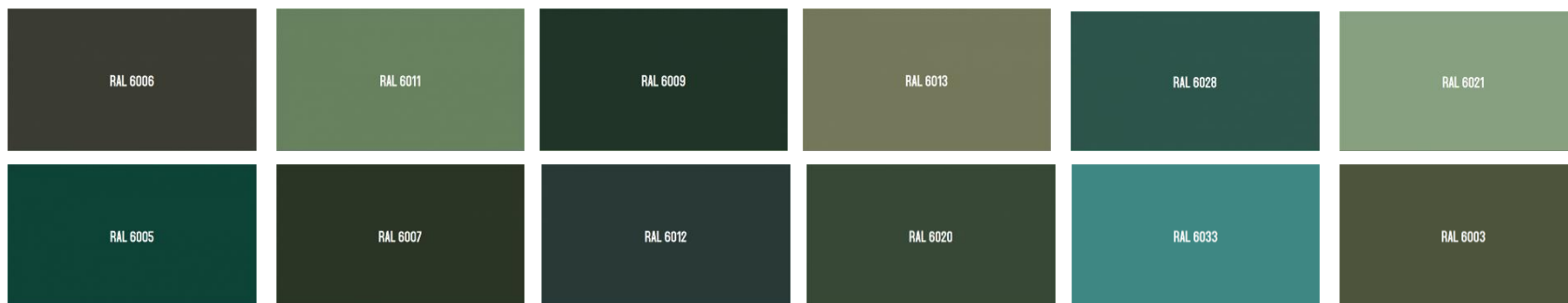
Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

LA PALETTE DE COULEURS

Voici les numéros de RAL préconisés pour la couleur dominante (dans le cas de devantures en coffrage)

GRISRAL 7039,
7001, 7042,
7005, 7032,
7030, 7037,
7036, 7004**VERTS**RAL 6006,
6005, 6011,
6007, 6009,
6012, 6013,
6020, 6028,
6033, 6021,
6003**MARRONS**RAL 6014,
7008, 8000,
8001, 8028,
8003, 8004,
8007, 8008,
8011, 8012,
8014

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

Préalables

Le système de fermeture de votre commerce participe aussi à l'ambiance de la rue de nuit. **Les rideaux pleins donnent l'impression d'un commerce en cessation d'activité**, alors qu'un système plus transparent évite une rue « occultée » et permet à votre commerce d'être aussi mis en valeur la nuit, en dehors des horaires d'ouverture.

- L'utilisation de systèmes de fermetures type rideaux à mailles, à lame micro-perforées, semi transparents, permettent d'éviter cet effet.
- Les systèmes de fermeture doivent être de préférence situés derrière la vitrine afin qu'en position fermée, elles ne donnent pas l'impression de commerces en cessation d'activité (sauf impossibilité technique).
- Les coffres de volets roulants seront positionnés, de préférence, à l'intérieur du commerce.

Préconisés

- ✓ La mise en œuvre de systèmes d'occultation, de protection et de fermeture des boutiques qui soient **totale-ment dissimulés en position d'ouverture (relevés)** et qui ne viennent pas en saillie par rapport à la façade commerciale.
- ✓ Utilisation **de dispositifs non opaques** : rideaux métalliques à micro lames perforées, de grilles ajourées ...
- ✓ **Dans la mesure du possible**, position à l'intérieur du bâtiment, en arrière de la vitrine

Transparence du rideau métallique, idéalement positionné derrière le vitrage



● Rideau opaque



● non intégration du coffre du volet : le coffre est en débord par rapport à la façade



Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Stores banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

Préalables

S'il se justifie dans certains cas (restaurant, café, fleuriste...) il arrive aussi que les stores bannes soient peu utiles et viennent nuire à l'ambiance générale de la rue en occultant le bâtiment ou l'animation des terrasses.

Une mauvaise utilisation peut desservir votre commerce en occultant l'enseigne.

Préconisés

- ✓ Autorisation des bannes unies mats et harmonisés avec les couleurs du commerce et de la façade. Sans joues latérales ; avec lambrequin droit.
- ✓ À poser en-dessous de l'enseigne, Installation à 2,20 m minimum du sol
- ✓ Les stores ne doivent pas filer sur toute la longueur de la devanture mais s'inscrire dans la largeur de chaque baie afin de ne pas constituer un obstacle à la lecture verticale de l'immeuble.
- ✓ En étage les stores-enseignes inscrits dans la largeur des baies seront autorisés uniquement en cas d'activité commerciale.
- ✓ Si le nom du commerce est apposé, il doit être positionné sur le lambrequin

Prohibés

- Interdiction des stores corbeilles
- Les stores des boutiques ne doivent pas obscurcir les vitrines (sauf cas particulier des commerces alimentaires). Ils doivent impérativement être amovibles, rétractables

Rappel réglementaire

Les conditions de surplomb du domaine public sont fixées par les règlements de voirie. Les saillies autorisées et la hauteur d'installation par rapport au trottoir dépendent de la largeur de celui-ci. Toute installation en surplomb doit faire l'objet d'une autorisation. **!**



● Store servant de support publicitaire



● Stores occultant le bâtiment



● Store obscurcissant le commerce



● Store obscurcissant le commerce



● Banne rétractable apposée sous l'enseigne bandeau



● Stores droits discrets aux étages

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

Préalables

La rue se vit aussi de nuit, c'est pourquoi il est important de définir son projet de devanture jusqu'à son apparence nocturne. Certains dispositifs, colorés ou clignotants, sont interdits car trop agressifs ou peu qualitatifs.

L'éclairage doit être intégré de manière discrète dans la composition de la devanture, en nombre modéré et harmonieusement répartis. Il est préférable de choisir un procédé par établissement, et de ne pas multiplier les types de spots

Les éclairages clignotants sont autorisés uniquement pour les pharmacies et les services d'urgence. Les éclairages multicolores ou à base de tubes néon, diodes, sont interdits. Les commerces doivent respecter la réglementation nationale et le règlement local de publicité se rapportant aux heures d'ouverture (extinction de l'éclairage nocturne des locaux professionnels).

Les faisceaux lumineux seront orientés vers la vitrine ou le bandeau afin de mettre les produits en valeur. L'enseigne drapeau peut également être éclairée par des spots dissimulés dans la corniche ou indirectement par un verre sablé ou dépoli rétro-éclairé ou un néon derrière une tôle avec une luminescence faible

Préconisés

- ✓ Indirect et discret, en nombre modéré, harmonieusement répartis.
- ✓ Position limitée à la largeur de l'enseigne
- ✓ Préférer les bandeaux lumineux fins et discrets avec leds, lettres éclairées par l'intérieur
- ✓ Attention à l'intégration

Prohibés

- **Interdiction :** des caissons lumineux, lettres néons, enseignes clignotantes ou colorées (sauf profession réglementée type pharmacie), Des projecteurs avec bras métalliques articulés

ECLAIRAGE TROP IMPOSANT OU PAR SPOTS**ECLAIRAGE INDIRECT et DISCRET**

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

Préalables

L'occupation des espaces extérieurs doit participer à la qualité et à la valorisation de l'espace public. Pour cela, l'aménagement d'une terrasse, tout comme celui d'une devanture commerciale, doit faire l'objet d'un projet d'ensemble. Les relations qu'entretient cette terrasse avec l'espace public et le commerce, la nature du sol, le mobilier, l'éclairage sont autant d'éléments qui doivent être composés avec soin.

La terrasse se situera contre la façade ou contre la bordure du trottoir ou contre les deux. Son emprise doit être limitée à la largeur des façades d'un même établissement, veillez à conserver le libre accès aux immeubles d'habitation, sans obstacles. Sur les places publiques, les terrasses sont prioritairement accordées le long des façades au droit des établissements

Les revêtements autres que le sol du domaine public (moquette, tapis, plancher...) sont interdits,

Préconisés

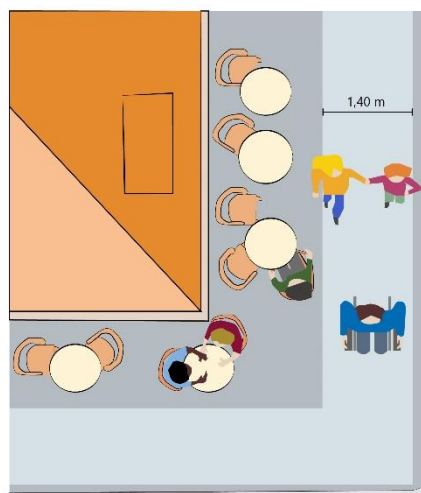
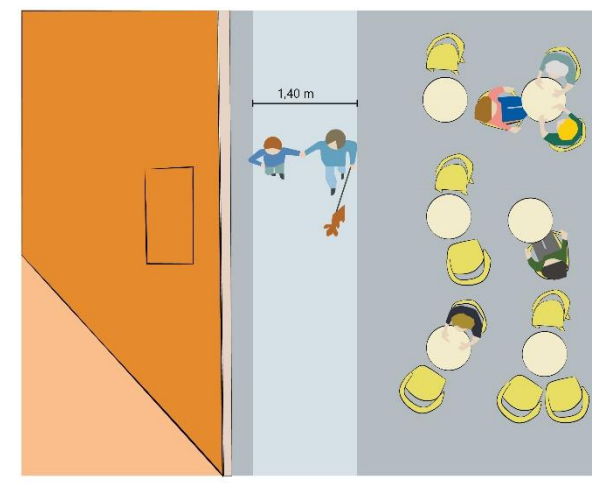
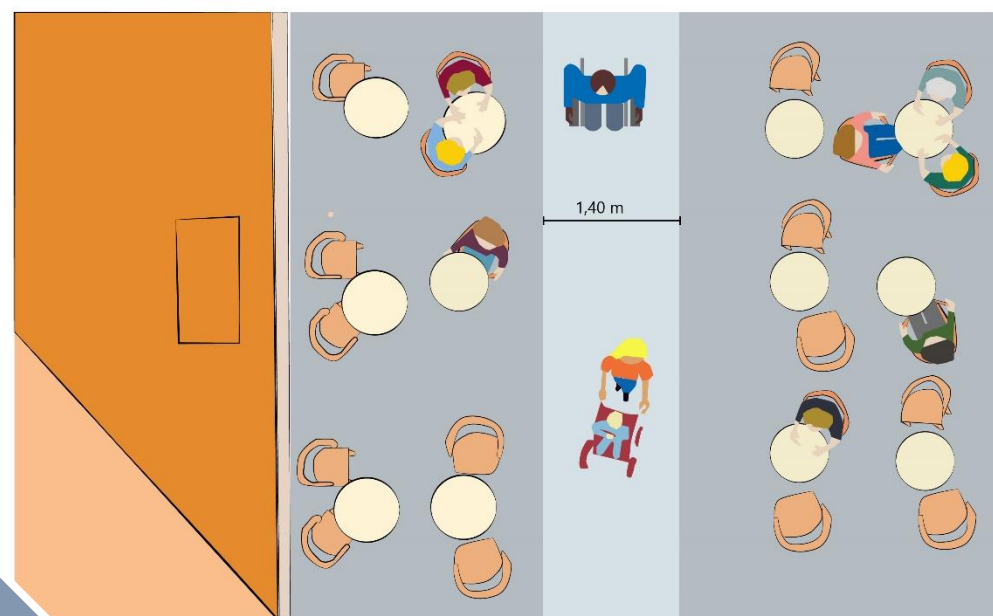
- ✓ La profondeur maximale des stands, étals et terrasses est réglementée ; elle **ne peut dépasser un tiers** de la largeur du trottoir, en laissant un **passage libre minimum de 1,40 m** pour les piétons.
- ✓ L'empiètement en largeur de l'étalage et terrasse est limité à l'emprise générale du commerce existant.
- ✓ On veillera à ce que les étals soient en harmonie avec la devanture et pérennes.

Prohibés

- Terrasses sur un trottoir inférieur à 1,80 m de largeur libre de toute implantation

Rappel réglementaire

Passage des véhicules d'urgence : L'emplacement pouvant être attribué pour l'exploitation des terrasses est réglementé en fonction de la largeur du passage réservé aux véhicules d'intervention et de lutte contre l'incendie (4 m minimum), du mobilier urbain et des contraintes de lieu, bouches contre l'incendie, installations réglementaires diverses. |

**Emprise au droit de la façade principale****Emprise décalée le long de la bande de roulement****Emprise en deux bandes partagée par la bande piétonne**

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

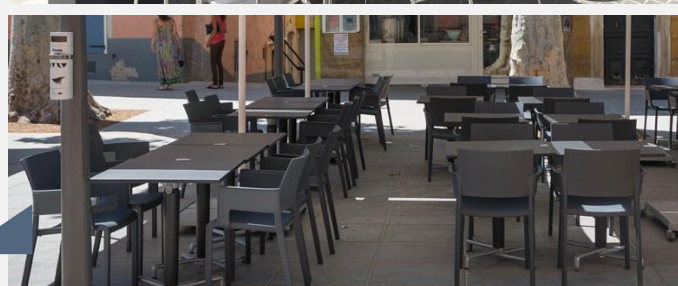
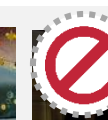
Dispositifs de séparation

Usage hivernal

Préalables

Le choix du mobilier participera pleinement à l'image de votre commerce : les couleurs, les matériaux, leur forme... participera à donner une identité à votre local. Pensez à leur intégration à l'échelle de la rue et en harmonie avec votre devanture. En outre, prenez en compte les contraintes d'entretien et de gestion. Des chaises facilement empilables permettront un rangement plus rapide.

	Préconisés	Prohibés
Disposition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Seules sont autorisées les terrasses totalement amovibles et sans ancrage au sol. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le mobilier trop haut ou trop imposant est interdit : Les points de vue repérés sur la carte des qualités architecturales et paysagères seront préservés
Couleurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les éléments de mobilier urbain devront être dans une unité de style (une seule gamme de mobilier par terrasse) présentant des formes et des matériaux simples, des teintes sobres en relation avec la couleur de la devanture, permettant un accompagnement discret de l'architecture et une intégration qualitative dans l'ensemble commercial. ✓ Les couleurs choisies doivent jouer ou l'harmonie ou le contraste avec des teintes que l'on retrouve par endroit dans la devanture. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les couleurs franches ○ Les éléments de mobilier de couleur trop vive ou faisant référence à des marques publicitaires ne faisant pas référence au nom du commerce.



Sur les espaces indiqués en vert sur le plan en page 3

Les tables et les chaises doivent être composées de **matériaux de qualité, résistants, modernes, sobres et confortables en respectant les principes suivants :**

- Pour les piètements : aluminium, fer, acier traité anti-corrosion, bois traité
- Pour les assises et les dossiers : rotin, osier (naturel ou synthétique), bois traité, toile (naturelle ou synthétique), résine tressée
- Pour les plateaux : métal, aluminium, verre, bois ou imitation de bois
- Un seul modèle de mobilier par terrasse est demandé
- En dehors des périodes d'utilisation, l'ensemble du mobilier doit être rangé au droit de la façade du commerce
- Dans le cas de l'utilisation de matières naturelles comme du bois, un entretien régulier est demandé mais la teinte est laissée libre

Sont interdits :

- le mobilier ordinaire en matière plastique
- les couleurs criardes
- Les éléments séparatifs et les paravents entre terrasses sont proscrits sur les places et les espaces publics dégagés



Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage

Préalables

Les parasols contribuent à la qualité d'une terrasse, en offrant un confort d'usage au client. Par leur ampleur, ils viennent aussi impacter l'espace, surtout les vastes espaces publics tels que les places, esplanades et parvis, sur lesquels leur présence sera prégnante.

Il est donc important de penser au mieux leur intégration harmonieuse à la devanture existante, au cadre environnant et entre les différents commerces.



1



2

	Préconisations	Prohibés
Dimension	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ils doivent être installés de telle sorte qu'une fois déployés, ils ne dépassent pas l'aplomb des limites de l'emprise autorisée et ne constituent pas une gêne pour la circulation des piétons. ✓ Une hauteur libre de 2,10 mètres devra être préservée. ✓ La forme sera carrée ou rectangulaire. Libre au porteur de projet d'associer les structures cote à cote (5) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Interdiction des parasols de trop grande largeur, source de rupture d'échelle
Disposition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non scellés au sol, les pieds des parasols doivent être facilement déplaçables et ne pas empiéter sur les espaces de circulation. ✓ Il est préférable que les parasols soient disposés à l'intérieur des terrasses, entre les tables, plutôt qu'aux abords de la voie. 	
Nombre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En nombre raisonné, ils ne doivent pas envahir le paysage de la terrasse. 	

3



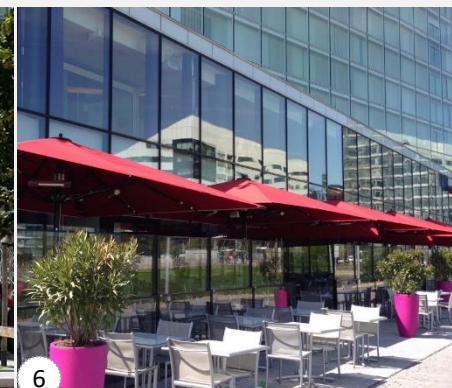
4



5



6



Certains parasols peuvent être discrets, par leur échelle et leur couleur (5 / 6)
On évitera les couleurs sans lien avec la devanture ou les parasols démesurés (2)
qui masquent l'environnement, les parasols publicitaires sont interdits (1), les parasols à double pente sont proscrits (4)
Les lambrequins sur le parasol sont interdits (3)

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

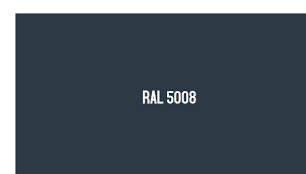
Dispositifs de séparation

Usage

Sur les espaces indiqués en vert sur le plan en page 3

- **Aucune inscription, aucun motif, aucune publicité ni enseigne n'est autorisé.**
- Les parasols devront avoir un pied unique central avec une seule toile (pas de parasol à pied déporté).
- La forme autorisée est le carré (voire rectangle). Ils ne devront pas présenter double toile. La taille maximale est de 3mx3m pour un parasol carré et 3mx4m si rectangulaire. Les autres protections de terrasse, telles que grands portiques ou éléments à deux ou quatre pentes, sont interdits. Les parasols hexagonaux / octogonaux / ronds sont proscrits.
- Une qualité professionnelle de toile et de structure est exigée (grammage de 300g/m² minimum).
- Les matériaux doivent présenter une garantie de résistance aux vents forts (aluminium, alliages...), le bois pouvant être accepté pour les petits formats.
- Les lambrequins sur toile ne sont pas autorisés
- La fixation dans le sol n'est pas autorisée
- Les raccordements des parasols aux façades ainsi qu'aux paravents latéraux sont interdits.
- Les parasols en complément de store doivent rester dans l'emprise de la terrasse.
- Les parasols doivent être de même forme et de même couleur sur l'ensemble d'une terrasse. Il est souhaité que le coloris choisi rappelle celui de l'enseigne
- Les éléments assurant le maintien au sol doivent être les plus discrets possible tout en garantissant la sécurité de la clientèle et des passants.

COULEURS AUTORISEES POUR LES TOILES DE PARASOLS



RAL 1001, 6005, 7010,
7045, 7006, 5003,
5008

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

Préalable

Les chevalets ou porte-menus, installés sur le domaine public permettent une meilleure identification des commerçants (notamment ceux situés en galerie) et l'annonce de menus.

Cependant, la prolifération de la publicité et des couleurs sur le mobilier perturbe la lisibilité de l'espace public et la qualité de l'accueil aux consommateurs. Mais c'est surtout lorsqu'ils envahissent le trottoir qu'ils sont le plus gênants : ils entravent la circulation piétonne ou celles des personnes à mobilité réduite, obligeant les piétons à descendre sur la voie circulée.



	Préconisés	Prohibés
Implantation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 chevalet par établissement non cumulable avec un porte menu ✓ Doivent être disposés à l'intérieur des limites de la terrasse. ✓ L'affichage des menus ne doit pas encombrer la voie publique un seul porte-menus sur pieds est autorisé par terrasse. ✓ Utilisable au recto et verso 	
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ne doivent pas être excessives : ✓ hauteur maximum de 80 cm ✓ largeur maximum de 60 cm 	
Couleurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En harmonie avec les devantures et les stores, sobre 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Interdiction des couleurs criardes / couleurs franches
Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préférer un style sobre, un design fin, élégant, éviter un porte menu massif, accumulant des éléments de décoration ou d'ornements. ✓ Métal inoxydable et bois sont à préférer, en harmonie avec la devanture 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Matières plastiques interdites. ○ Si le porte menu est éclairé (LED) le dispositif devra être autonome (batterie) pour éviter les fils au sol

Leur utilisation nécessite une autorisation d'occuper le domaine public et ils sont soumis à la taxe locale de publicité.

Les chevalets publicitaires doivent faire l'objet d'une **autorisation de voirie**. Ils ne doivent pas nuire à la sécurité et à l'usage normal de la voie publique

Principes généraux

Feuillure et applique

Les enseignes

Couleurs et matériaux

Système de fermeture

Store banne

Lumière et éclairages

TERRASSES

Principes généraux

Tables et chaises

Parasols

Porte-menus et chevalets

Dispositifs de séparation

Usage hivernal

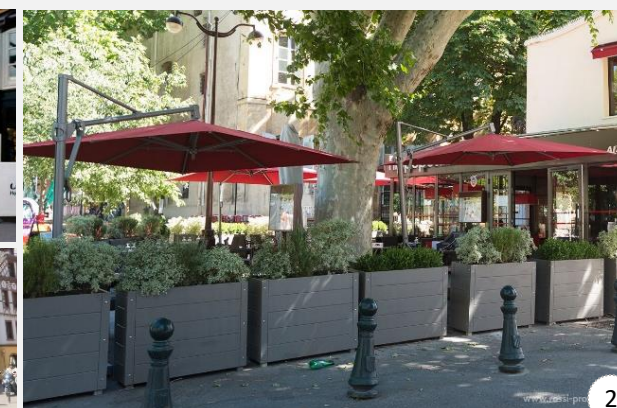
Préalables

La disposition d'éléments de protection contribue à la **tranquillité des clients**, peut permettre une **protection** contre le vent ou créer une **ambiance** particulière selon les matières ou végétaux choisis. Pourtant, afin de ne pas transformer la terrasse en un élément opaque sur l'espace public, il est important de laisser cet espace s'ouvrir autant que possible vers l'extérieur. **Ainsi, Le SPR (Site Patrimoine Remarquable) préconise de dispositifs végétaux contribuant à la qualité d'ambiance de la terrasse tout en permettant une protection visuelle légère par rapport à la voie.**

	Préconisés	Prohibés
Disposition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Seul un mobilier végétal permettant une protection visuelle par rapport à la voie sera autorisé. ✓ Dispositifs linéaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les équipements qui tendent à fermer l'espace des terrasses sont interdits : les clôtures sur planchers, les revêtements de sol (moquette, gazon synthétique...), les toiles de tentes sur portiques, les bâches en protection latérale, les vérandas, ainsi que les garde-corps et paravents.
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arbustes ou plantes en bac ou pots espacés de 2m et ne dépassant pas 1,20m de haut. 	
Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une seule gamme par terrasse, en harmonie avec le mobilier de la terrasse et les teintes de la devanture ✓ piètement inoxydable. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Plastiques, revêtements en gravillons lavés
Type de végétaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Attention à choisir des végétaux adaptés à la région et situation de la terrasse pour garantir une bonne croissance de la plante (ombre, vent, soleil ...) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Interdiction de végétaux artificiels (plastique)
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les bacs devront être facilement déplaçables : roues sous les bacs, pots de dimensions raisonnable ✓ Les végétaux doivent être entretenus, les végétaux abîmés ou fanés doivent être retallés ou remplacés 	



1



2

1 Supports publicitaires

2 Jardinières constituant un front opaque

3 Ecrans transparents « techniques »



3



Les dispositifs intègrent du végétal, permettent de délimiter l'espace tout en conservant une certaine transparence



Principes
générauxFeuillure
et
appliqueLes
enseignesCouleurs
et
matériauxSystème
de
fermetureStore
banneLumière
et
éclairages

TERRASSES

Principes
générauxTables et
chaises

Parasols

Porte-
menus et
chevaletsDispositifs
de
séparation

Usage hivernal

Préalables

Les commerces de bouche sont autorisés, en hiver, à installer de manière temporaire un dispositif couvrant leur terrasse. Celui-ci doit être majoritairement translucide, et blanc de préférence, ou d'une couleur en harmonie avec celle de la façade et de la devanture. De même que les stores bannes, la couverture temporaire doit venir se placer sous l'enseigne bandeau

Lors des premiers froids, pour réchauffer de manière écologique et économique, pensez à doter vos terrasses de plaids !

Rappel SPR

Le règlement du SPR (Site Patrimoine Remarquable) interdit tout élément en avancée fermée dans les espaces publics majeurs repérés sur la carte des qualités.

✓ **Autorisation de dispositifs couvrants en hiver, blanc et translucides**, ou d'une couleur en harmonie avec celle de la façade et de la devanture

✓ Sur le parvis des Halles, ces dispositifs couvrants ne sont pas autorisés

